



Déclarer deux lieux de travail distincts

Par **Nanie DM**, le **29/03/2023** à **09:30**

Bonjour

Pour des raisons de santé, ma mère vient d'intégrer une résidence seniors.

Elle employait une aide-ménagère à son ancien domicile, mais souhaite la conserver pour entretien jusqu'à sa mise en vente de la maison l'année prochaine

Elle souhaite également employer cette personne à son nouveau lieu de résidence, donc deux lieux de travail distincts pour une même personne.

Afin d'être en règle et de protéger cette employée en cas d'accident lors du travail ou trajet-travail, j'ai posé la question à l'Urssaf, mais on me renvoie vers la Convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (n° 3239)

J'ai beau chercher, faire des requêtes, je ne trouve pas de réponse à ma question !

Comment procéder ? Quelqu'un a une idée ? Je suis un peu perdue...

Merci de votre aide et de vos réponses

Bonne journée

Annie

Par **P.M.**, le **29/03/2023** à **09:35**

Bonjour,

Il suffirait de prévoir au contrat de travail les deux lieux de travail et comme cela sera vraisemblablement un temps partiel les horaires de travail pour chacun d'eux...

Par **Nanie DM**, le **30/03/2023** à **12:23**

Merci de votre réponse

Cordialement